



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et de la Biodiversité



Administration communale de Leudelange  
5, place des Martyrs  
L-3361 Leudelange

Références : D3-25-0016/PS/2.3  
Dossier suivi par : Pit Steinmetz  
Tél. : (+352) 247-86857  
E-mail : pit.steinmetz@mev.etat.lu

Luxembourg, le 25 FEB. 2025

**Objet :** Loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (avis 2.3)

**Projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général (PAG) de la commune de Leudelange concernant des fonds sis à Leudelange, au lieu-dit « Geierbierg »**

Monsieur le Bourgmestre,

Je me réfère à votre courrier du 29 janvier 2025 dans le contexte du dossier élargi et vous informe que je partage l'appréciation comme quoi des incidences notables sur l'environnement dans le sens de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (ci-après « loi modifiée du 22 mai 2008 ») ne sont pas prévisibles à travers la mise en œuvre du projet. Une analyse plus approfondie dans le cadre d'un rapport sur les incidences environnementales n'est donc pas nécessaire.

Nonobstant, il est nécessaire de clarifier le statut de protection des fonds visés par le projet de modification selon les dispositions de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles. Pour rappel, la réalisation d'une étude avifaunistique sur la surface UEP4a a été jugée nécessaire dans l'avis du 29 janvier 2020 émis en vertu de l'article 7.2 de la loi modifiée du 22 mai 2008 dans le cadre de la refonte du PAG de la commune.

Je me permets de vous rappeler que conformément aux dispositions de l'article 2.7 de la loi modifiée du 22 mai 2008, la décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale ainsi que les raisons qui auront abouti à cette conclusion devront faire l'objet d'une publicité adéquate.



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et de la Biodiversité

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Pour le Ministre de l'Environnement, du Climat  
et de la Biodiversité

Marianne Mousel  
Premier Conseiller de Gouvernement

Copie : Ministère des Affaires intérieures  
Administration de la nature et des forêts